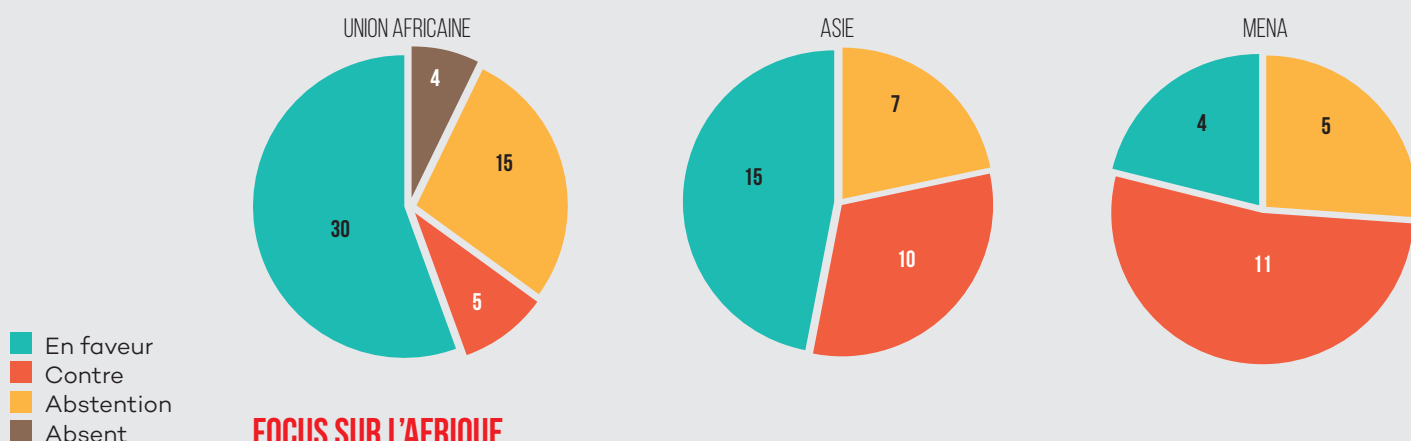


MOBILISONS-NOUS POUR LE VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE PRÉVU POUR LA MI-DÉCEMBRE 2018

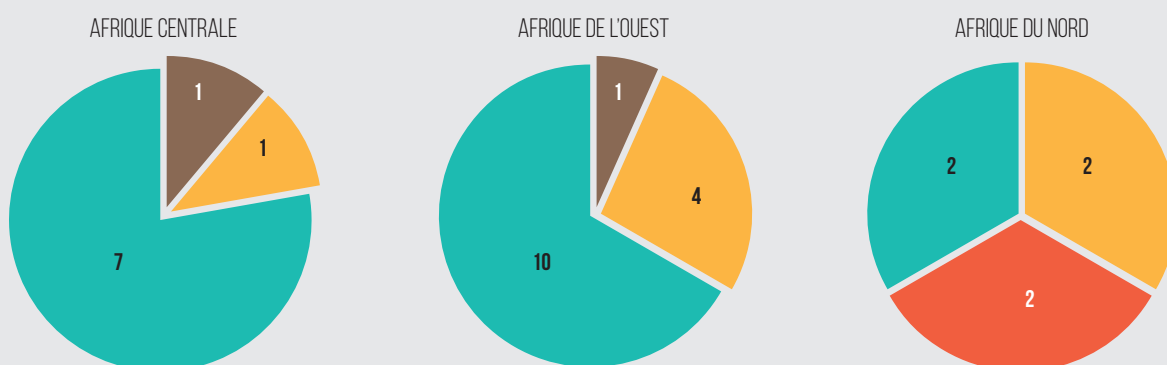
RÉSOLUTION DES NATIONS UNIES POUR UN MORATOIRE UNIVERSEL SUR L'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT

Le 13 novembre 2018, la Troisième commission des Nations unies, qui travaille spécifiquement sur les questions liées aux droits de l'Homme, a voté à une très large majorité en faveur de la résolution intitulée « Moratoire sur l'application de la peine de mort ». La résolution a été adoptée par **123 États**, **36** ont voté contre, **30** se sont abstenus et **4** n'ont pas pris part au vote. Ces résultats constituent une évolution très positive par rapport au vote de l'Assemblée générale en 2016, puisque **8 États de plus ont voté en faveur de la résolution**, confirmant la tendance mondiale en faveur de l'abolition de la peine capitale.

ANALYSE RÉGIONALE DES VOTES



FOCUS SUR L'AFRIQUE



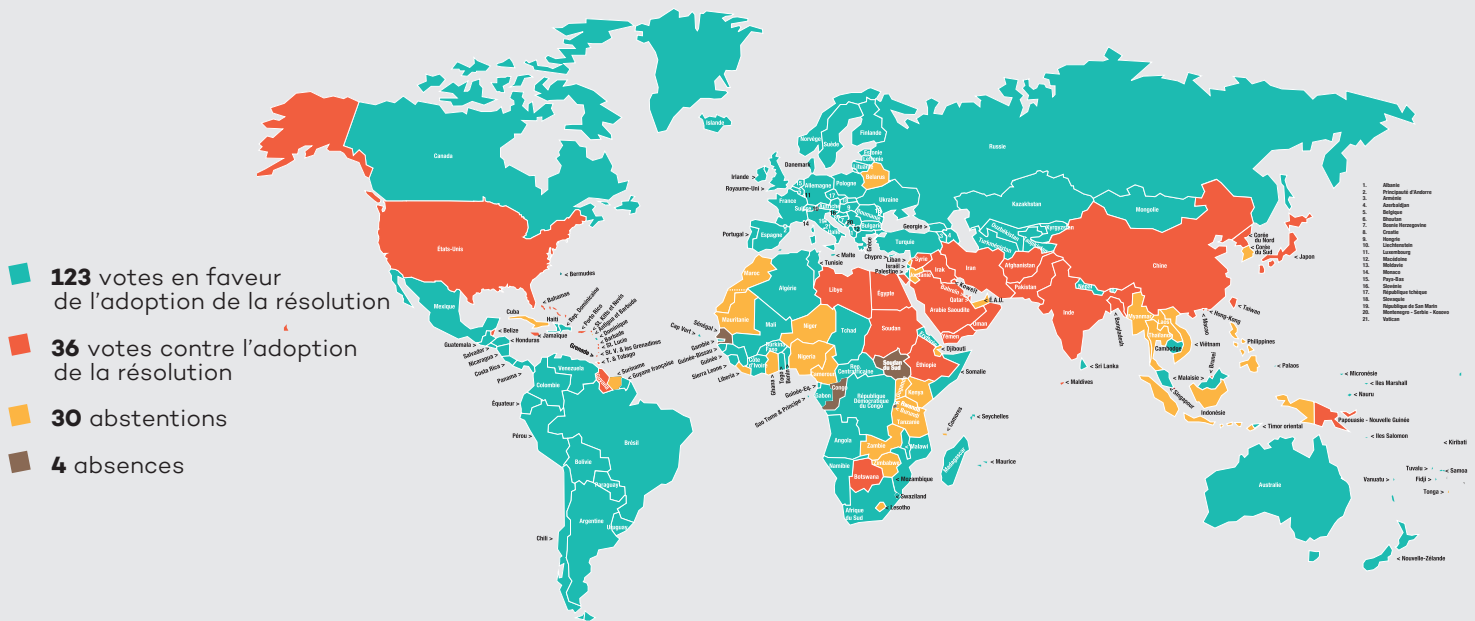
Les principaux changements positifs sont venus des **pays d'Afrique**, puisque **6 pays sont passés d'une abstention ou une absence à un vote favorable** (République démocratique du Congo, Gambie, Guinée équatoriale, Maurice, Rwanda et Seychelles). Seulement 5 membres de l'Union africaine ont voté contre la résolution, tandis que **30 l'ont soutenue** et 15 se sont abstenus. L'Afrique subsaharienne francophone, dont la grande majorité des pays sont en moratoire de fait, a très largement soutenu la résolution: aucun pays n'a voté contre. **La République démocratique du Congo**, qui avait réaffirmé sa volonté de soutenir le texte lors du Congrès régional contre la peine de mort organisé en avril 2018 à Abidjan (Côte d'Ivoire), **a, pour la première fois, voté en faveur de la résolution.**

Des avancées positives ont pu être observées dans d'autres régions du monde. Antigua et Barbuda s'est abstenu, et la Dominique a voté en faveur de la résolution, dans une région majoritairement rétentionniste. De même, **la Malaisie a soutenu le texte pour la première fois, dans une région où la plupart des pays continuent de procéder à des exécutions.** Ce progrès fait suite à l'annonce en octobre 2018 par le gouvernement malaisien de sa volonté d'abolir la peine capitale dans le pays.

Les principales oppositions viennent de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, dans laquelle 11 pays ont voté contre la résolution, 5 se sont abstenus, et seulement 4 ont voté en faveur de celle-ci (dont 2 au Maghreb, l'Algérie et la Tunisie); comme en 2016.

Plusieurs retours en arrière ont été observés cette année, puisque le Suriname s'est abstenu, malgré un vote positif les années précédentes; et que le Bahreïn a voté contre le texte, après s'être abstenu les années précédentes. Enfin, **sur les 66 États s'étant abstenus ou ayant voté contre la résolution, plus de la moitié (37) sont des pays n'ayant procédé à aucune exécution depuis au moins 10 ans;** ils devraient donc être favorables à un texte en accord avec leur pratique de la peine capitale. ECPM encourage ces États à changer leur vote en décembre, afin de soutenir la résolution, en cohérence avec leur situation nationale.

RÉSULTATS DES VOTES DE LA RÉOLUTION EN 3E COMMISSION



Ce vote est une première étape et la résolution doit encore être adoptée par la plénière de l'Assemblée générale des Nations unies à la mi-décembre. Jusqu'au vote, ECPM et ses partenaires ont prévu de multiplier les rencontres de haut-niveau, afin de convaincre les États encore réticents à se joindre au mouvement abolitionniste mondial.